

(1)

(N° 234)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JUIN 1865.

Crédits supplémentaires au Département des Travaux Publics, s'élevant
à fr. 885,032-55 (1).

Amendement présenté par M. le Ministre des Travaux Publics.

Bruxelles, 17 juin 1865.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le projet de loi tendant à allouer à mon département des crédits supplémentaires à concurrence de fr. 885,032-55, projet qui a été présenté le 14 juin courant, offre une lacune qu'il serait fort désirable de combler. — Il s'agit d'une créance de fr. 1,011-88 restant due, en vertu d'un marché conclu en 1862 pour une fourniture de drap à l'administration des chemins de fer, et qui n'a pas pu être payée en temps utile, bien qu'il restât disponible une somme de près de 38,000 francs, à cause de contestations auxquelles ce marché a donné lieu.

J'ai, en conséquence, l'honneur, Monsieur le président, de vous prier de bien vouloir transmettre à la section centrale l'amendement suivant :

« Introduire à l'art. 1^{er} du projet de loi, sous la rubrique « *traction et matériel* » un article 93 ainsi conçu :

« ART. 93. Entretien, réparation et renouvellement du matériel. Exercice 1862 fr. 1,011 88 »

L'art. 93 prendrait le n° 94; la somme de fr. 1,847-26, montant des créances arriérées de l'administration des chemins de fer, serait portée à fr. 2,859-14 et le total des crédits demandés par l'art. 1^{er} serait élevé de fr. 175,090-48 à fr. 176,102-36.

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous offrir l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,

JULES VANDERSTICHELEN.

(1) Projet de loi, n° 225.